

Urgences et Samu : quelles perspectives d'avenir ?

STRUCTURES CHARNIÈRES ENTRE LA MÉDECINE DE VILLE ET LES URGENCES HOSPITALIÈRES, LES SERVICES D'AIDE MÉDICALE D'URGENCE (SAMU-CENTRE 15) SONT AMENÉS À ÉVOLUER. LE D^R MARC GIROUD, URGENTISTE, PRÉSIDENT DU SAMU DE FRANCE, NOUS FAIT PART DE SA VISION DE L'AVENIR.

Comment définir la régulation médicale ?

Introduite il y a une trentaine d'années, la régulation médicale est un acte médical pratiqué au téléphone par un médecin exerçant au sein d'une structure spécifique, le Samu-Centre 15. Elle représente un outil de progrès médical, d'égalité sociale – tout le monde peut appeler le 15 – et d'optimisation des ressources : en fonction des cas, le médecin régulateur oriente le patient vers les permanences libérales, vers les urgences ou peut lui envoyer une équipe du service mobile d'urgence et de réanimation (Smur)... La mission du Samu, définie par décret, est en effet de « déterminer et déclencher, dans le délai le plus rapide, la réponse la mieux adaptée à la nature des appels ».

Comment la régulation médicale a-t-elle évolué ces dix dernières années ?

De plus en plus de généralistes libéraux y participent aux côtés des urgentistes ; c'est un formidable succès. Ils sont à présent 2000 généralistes à exercer à temps partiel dans les Samu-Centre 15, généralement entre 18 h et 1 h du matin, ainsi que les dimanches et jours fériés. Dans certains cas, notamment, pour donner des conseils leur expertise est plus adaptée que celle des urgentistes (or plus de 50 % des appels se soldent par un conseil). Compte tenu de leur importance croissante, il faudra trouver un statut spécifique pour conforter ces praticiens.

Comment voyez-vous l'avenir des urgences hospitalières ?

Il y aura de plus en plus de passages spontanés aux urgences, du fait de la confiance du public dans ces services. Parallèlement, l'accès, après régulation médicale, à



©DR

« IL FAUDRA UNE PARTICIPATION ACCRUE DES GÉNÉRALISTES À LA RÉGULATION MÉDICALE »

D^R Marc Giroud,
urgentiste, président du Samu de France.

des filières spécifiques de prise en charge en urgence devrait se développer, à l'instar de ce qui se fait pour l'infarctus du myocarde ou les accidents vasculaires cérébraux.

Il faudrait, pour la structure des urgences, réfléchir à une organisation à deux entrées : l'une pour les « malades debout », qui s'y rendent spontanément, l'autre pour les « malades couchés », de plus en plus régulés par le Samu-Centre 15. Dans cette logique, les maisons médicales de

garde (qui sont aujourd'hui le plus souvent installées juste à la porte de l'hôpital) devraient pouvoir être intégrées au sein des urgences, avec, là aussi, un statut spécifique à trouver pour les généralistes qui y exercent. Une telle intégration permettrait une meilleure fluidité entre les deux composantes, certainement une meilleure qualité-sécurité des soins... et sans doute aussi une économie globale.

Quel avenir pour les Samu-Centre 15 et pour le partenariat ville-hôpital dans le cadre de l'urgence ?

Il y aura certainement de plus en plus d'appels vers le 15. Il faudra, pour y faire face, une participation accrue des généralistes à la régulation médicale au sein des Samu-Centre 15. Il faudrait aussi que les médecins traitants anticipent davantage les situations d'urgence avec leurs patients, par des conseils, des fiches de liaison, l'organisation d'une entraide entre médecins traitants, afin que les patients sachent qui appeler, en semaine, le jour de repos de leur médecin...

Les médecins régulateurs des Samu-Centre 15 délivreront de plus en plus de conseils. Ils pourront même, dans des conditions codifiées, prescrire certains médicaments par téléphone ; un travail est actuellement mené sur ce sujet par la Haute Autorité de santé (HAS), le Conseil national de l'Ordre des médecins (Cnom), des généralistes, le Samu de France, etc. Enfin, le Dossier médical personnel (DMP), quand il sera déployé, jouera un rôle pivot en informant le médecin régulateur des antécédents du patient, mais aussi en faisant savoir au médecin traitant que son patient a fait appel au 15.

Propos recueillis par **Nathalie Da Cruz**